

عن الأحوص رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه
وسلم : ألا إن لكم على نساءكم حقاً ولنساءكم عليكم
حقاً

فأما حقكم على نساءكم فلا يوطئن فرشكم من تكرهون
ولا يأذنن في بيوتكم لمن تكرهون
ألا وإن حقهن عليكم أن تحسنوا إليهن في كسوتهن
وطعامهن



D'après Al Ahwas (qu'Allah l'agrée), le
Prophète (que la prière d'Allah et Son salut
soient sur lui) a dit: « Certes vous avez un
droit sur vos épouses et elles ont un droit



sur vous.

Votre droit sur vos épouses est qu'elles ne fassent pas s'asseoir sur vos lits ni ne permettent ne serait-ce que de rentrer dans vos maisons une personne que vous détestez. (*)

Et certes le droit qu'elles ont sur vous est que vous soyez bons avec elles dans leur habillement et dans leur nourriture ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3087 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)